



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Administration communale de
Watermael-Boitsfort**
Service de l'Urbanisme
Place Antoine Gilson, 1
B - 1170 BRUXELLES

Réf. DPC : 2328-0045/267/2018-356PU (corr. DPC : Bruno Campanella)

Réf. NOVA : 17/PFU/693432 (corr. DU : Antoine Struelens)

Réf. CRMS : AA/MB/WMB20020_650_LeLogis_abattages

Bruxelles, le

ENVOI PAR RECOMMANDÉ

Objet : WATERMAEL-BOITSFORT. Le Logis. Avenue des Nymphes/ Avenue des Sylphes / Avenue des Naiades / Avenue Bersenheide

Demande de permis unique portant sur l'abattage de 330 arbres d'alignement et la plantation de 333 nouveaux arbres le long des voiries

Demande de complément d'information

Madame, Monsieur,

Vous avez introduit, auprès de Bruxelles Urbanisme et Patrimoine, une demande de permis unique pour exécuter des travaux à un bien classé. Dans ce cadre, la Direction du Patrimoine Culturel a invité la Commission royale des Monuments et des Sites à émettre un avis conforme sur le dossier que vous lui aviez soumis. Le point a été débattu en sa séance du 05/02/2020 dernier, mais la Commission n'a pu se prononcer définitivement dans l'état actuel du dossier.

En effet, le dossier ne contient pas d'informations suffisantes concernant la situation existante des essences et cultivars (dates de plantations, gestion des alignements au cours des dernières décennies...), ni de volet historique. Or, une bonne compréhension de la situation existante et passée est nécessaire afin de préparer convenablement l'avenir. Par ailleurs, certaines options de restauration comprises dans la demande de permis unique sont insuffisamment motivées sur le plan patrimonial, en particulier pour ce qui concerne le choix des essences et des implantations. L'étude historique & paysagère de Christian Duchâteau ainsi que le projet de plan de gestion des cités-jardins Logis-Floréal sont des éléments à utiliser.

La CRMS tient à rappeler que les floraisons majestueuses des cerisiers du Japon ont contribué à la reconnaissance internationale des cités Le Logis et Floréal, et participent à son unité dans la diversité et à sa valeur patrimoniale.

D'autres interventions sont insuffisamment documentées sur le plan technique. **La Commission demande donc de fournir les compléments d'information suivants:**

- L'établissement d'un volet historique et d'un rapport sur la situation existante des cultivars actuels ainsi que sur la gestion des alignements au cours des dernières décennies.
- Une justification du choix du *Prunus subhirtella* 'Automnalis Rosea' en lieu et place du cultivars existants ou d'une autre variété à floraison plus importante.

1/2



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

- Plus de détails sur les futures implantations : les distances d'éloignements, le maintien des alignements, les dimensions des fosses de plantation, etc...
- Le plan de gestion projeté pour la durée attendue de la vie de l'alignement à renouveler : plantation, formation des arbres, remontées de couronne, différentes tailles d'entretien, renouvellement et abattages, éventuels, ...

En application de l'article 177 § 3 du Code bruxellois de l'aménagement du territoire, la CRMS attend donc un **complément d'information** sur certains aspects du dossier afin de pouvoir émettre son avis conforme en pleine connaissance de cause. Ce complément d'information devra être examiné par la Commission au plus tard en sa séance du **01/04/2020** prochain. Dans ce cadre et afin de pouvoir procéder à l'étude de ces nouveaux éléments du dossier, la Commission demande que le complément soit déposé en ses locaux avant le mercredi 25/03/2020, au plus tard (C.R.M.S., Arcadia – 3^e étage, Mont des Arts, 10-13 à 1000 Bruxelles). Les documents devront être introduits en 5 exemplaires.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président

c.c. à BUP-DPC : bcampanella@urban.brussels
BUP-DU : astruelens@urban.brussels